

5.—Statistique des industries manufacturières des municipalités comptant une valeur d'origine des expéditions de 10 millions ou plus et trois établissements ou plus, 1960 (fin)

Province et municipalité	Éta- blisse- ments	Em- ployés	Traitements	Coût des	Valeur	Valeur
			et salaires	matières		d'origine
			\$	\$	\$	\$
Saskatchewan						
Moose Jaw.....	47	1,347	5,564,694	34,629,771	12,948,482	48,077,338
Prince-Albert.....	31	880	3,405,394	13,514,435	8,588,470	22,236,435
Regina.....	133	3,671	15,248,118	57,578,818	37,455,897	99,200,024
Saskatoon.....	141	3,555	14,386,658	61,959,597	30,778,142	94,416,793
Alberta						
Calgary.....	366	10,673	44,856,584	150,452,489	93,847,676	246,975,621
Edmonton.....	423	13,261	51,650,995	162,107,927	100,128,089	264,484,111
Lethbridge.....	62	1,338	4,847,760	12,252,122	13,112,636	24,523,017
Medicine Hat.....	43	1,277	4,751,734	18,054,117	14,908,967	32,973,341
Colombie-Britannique						
Kelowna.....	34	949	3,319,069	6,959,623	5,746,275	12,348,191
New Westminster.....	102	5,707	24,784,735	54,877,046	49,977,873	107,294,979
North Vancouver.....	69	2,121	10,009,467	12,372,617	18,369,322	32,816,643
Port Moody.....	7	725	3,454,379	19,245,290	8,633,655	30,160,173
Prince George.....	59	809	3,207,369	10,648,718	4,814,906	15,662,408
Vancouver.....	1,189	32,059	142,578,640	275,445,595	229,474,007	516,525,735
Victoria.....	175	3,850	16,852,136	26,863,203	29,704,212	57,417,980

PARTIE IV.—AIDE FÉDÉRALE À L'INDUSTRIE CANADIENNE

Le ministère de l'Industrie.—En 1963, le Parlement a été saisi d'un projet de loi établissant le ministère de l'Industrie. Le 22 juillet de la même année, la loi sur le ministère de l'Industrie fut sanctionnée et lors de sa proclamation, le 25 juillet 1963, le nouveau ministère entra en fonction. Subordonnement à la loi, les attributions, pouvoirs et fonctions du ministère de l'Industrie comprennent «toutes les question relatives aux industries manufacturières au Canada qui sont du ressort du Parlement du Canada, mais que la loi n'assigne pas à quelque autre département, direction ou organisme du Gouvernement du Canada». Le ministère doit stimuler l'établissement, l'expansion, l'efficacité et le rendement des industries manufacturières au Canada et au moyen de programmes propres à faciliter l'adaptation des industries manufacturières aux conditions nouvelles des marchés, à les aider à diversifier leur production et trouver de nouveaux marchés, et encourager une recherche industrielle intensifiée et l'utilisation de la technologie industrielle moderne au Canada.

L'Agence de développement régional du ministère de l'Industrie a pour mission de chercher de nouveaux moyens d'accroître l'emploi et le revenu dans des régions désignées et d'élaborer et appliquer les programmes nécessaires à cette fin. L'Agence applique les diverses mesures d'encouragement invoquées par le Gouvernement fédéral en vue de stimuler l'expansion économique des régions désignées.

En octobre 1963, les directions du Service du commerce intérieur du ministère du Commerce ont été versées au ministère de l'Industrie. Les fonctions de la Direction de l'expansion industrielle et de la Direction de l'esthétique industrielle sont retenues comme partie du programme du nouveau ministère. Celles de la Direction des petites entreprises ont été absorbées ailleurs et le programme d'allocations spéciales au titre des immobilisations pour de nouveaux produits a pris fin le 31 décembre 1962.

Expansion industrielle.—Les initiatives visant l'expansion industrielle du ministère de l'Industrie sont destinées à aider les fabricants et les conditionneurs à étendre leurs exploitations au Canada et, dans cette tâche, le ministère collabore étroitement avec d'autres organismes fédéraux, provinciaux, régionaux et municipaux ainsi qu'avec des groupements privés de développement et des organismes et associations d'hommes d'affaires. Des renseignements sur la production et sur les marchés potentiels au Canada leur sont fournis;